

-----  
Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 12  
-----

Séance du 13 FEVRIER 2015  
-----

**Objet : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES  
CONTRATS D'ENTRETIEN FACULTATIF DU PATRIMOINE  
ECLAIRAGE PUBLIC - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE  
CREER UN BUDGET ANNEXE**  
-----

Nombre	de membres en exercice :	85
	de membres présents :	57
	de pouvoir(s) :	3
	de membres votants :	60
	votes pour :	60
	vote(s) contre :	0
	abstention(s) :	0

L'an deux mille quinze, le 13 février à 14h30, les Membres du Comité Syndical légalement convoqués le 14 janvier 2015, se sont réunis dans la salle Roncaro à Héricourt-en-Caux, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :

MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Hervé LEPILEUR, Jean-Marie CROCHEMORE, Michel LOISEL, Joël SALAUN, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Gilles LARCHER, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Marcel VAUTIER, David SABLIN, Jean-Luc COUTURIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Stéphane MASSE, Jean-François BLOC, Xavier VANDENBULCKE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Daniel COLLARD, Valère HIS, Michel BERNARD, François LE GALLO, Daniel BARBIER, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Norbert GAINVILLE, Mme Anne PIMONT, Pierre SORIN, Jean-Marie DUMOUCHEL, Rémy TERNISIEN, Gérard LESUEUR, Michel DELILLE, Georges FLEUBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Pierre BOVIN, Noël LEVILLAIN, Roger LEGER, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :

MM. Christian GRANCHER, Stéphane HATTENVILLE, Sylvain VASSE, Jacques FORTIN, Jean-Marc VASSE, Sylvain DELTOUR, Gilles AMAT, Jean BUGEON, Alain LETARD, Daniel BEUX, Mme Chantal VERHALLE, Patrick SIMON, Mme Nelly TOCQUEVILLE, Patrick GUERARD, Mme Annick BOCANDE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Jacky LEVEQUE, Jean-Pierre TROLEY, Daniel ROCHE, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Gérard GROMARD, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Michel LEJEUNE, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL et Jean-Pierre PETIT.

Membres absents excusés avec pouvoir :

M. Lionel DEHON a donné pouvoir à M. Hervé LEPILEUR,  
M. Guy FONTANIE a donné pouvoir à M. Benoît DESCHAMPS,

Mme Anne-Marie DELAFOSSE a donné pouvoir à M. Lionel SAILLARD.

Assistaient également à la séance :

- M. Serge BOULANGER Conseil Général de Seine-Maritime,
- M. Henry WATTIEZ et M. Bruno NADJAR. ERDF,
- M. Emmanuel SCHILLEWAERT, GRDF,
- M. Dominique VRAND, Receveur du SDE76,
- Mme Camille LEGRAND, Directrice financière du SDE76,
- M. Xavier NEUVILLE, Directeur adjoint du SDE76,
- M. Patrick DE WIT, Directeur du SDE76.

**Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2015 - 12 :**

**OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES CONTRATS D'ENTRETIEN FACULTATIF DU PATRIMOINE ECLAIRAGE PUBLIC - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE CREER UN BUDGET ANNEXE**

VU :

- la délibération n° 2014-69 autorisant le SDE76 à lancer un appel d'offres pour exercer la compétence d'entretien facultatif du réseau d'éclairage public,
- le rapport de la Commission d'Appel d'Offres permanente du 14 janvier 2015,
- le classement des entreprises,
- la notification de rejet des offres non retenues du 15 janvier 2015,
- la notification des offres retenues du 26 janvier 2015,
- l'épuisement des délais de recours,
- le rapport du maître d'ouvrage remis à tous les membres du comité syndical,

Monsieur le Président expose le résultat de l'appel d'offres.

Après avoir entendu l'exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical :

- AUTORISE Monsieur le Président à créer un budget annexe pour ces dépenses,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles et administratives des marchés à bon de commande sans minimum ni maximum, pour un montant prévisionnel de 100 000 € à 300 000 € par an par lot géographique, pour la période allant du 01/04/2015 au 31/12/2015, avec possibilité de reconduction jusqu'au 31/12/2018, avec les entreprises suivantes :



N° de CLE	Nom de CLE	Nbre de communes	Nombre d'hab. INSEE 2014	Entreprises retenues	Points	Montant HT du devis test	Prix HT unitaire moyen sur 4 ans de l'entretien
1	CLE entre Seine et Manche	52	57 821	Réseaux Environnement	97.25	133 466	14.80
2	CLE de la région de Fécamp - Goderville	33	23 511	Réseaux Environnement	97.25	133 466	14.80
3	CLE du Pays de Caux	57	29 585	SDEL	86.48	147 487	15.39
4	CLE de Caux - Vallée de Seine	43	34 545	Réseaux Environnement	88.94	133 466	14.80
5	CLE de la Côte d'Albâtre - Valmont	60	28 242	Réseaux Environnement	90.75	133 466	14.80
6	CLE de la région de Luneray	48	18 970	BOUYGUES	81.90	156 450	18.50
7	CLE de la région de Pavilly - Yerville	35	21 684	Réseaux Environnement	88.43	133 466	14.80
8	CLE CREA – Métropole Ouest	21	24 790	CITEOS	84.49	143 711	15.21
9	CLE de la région de Buchy	48	26 266	INEO	81.63	158 474	18.40
10	CLE de la région de Bellencombre - Longueville - Tôtes	62	29 327	CEGELEC	84.92	160 223	18.71
11	CLE de la région Dieppoise	49	37 061	CEGELEC	84.92	160 223	18.71
12	CLE de la région de Criel - Incheville - Londinières	38	18 398	FORLUMEN	87.65	155 637	18.00
13	CLE de la région d'Aumale - Blangy - Neufchâtel	57	23 097	INEO	86.03	158 474	18.40
14	CLE du Pays de Bray	51	23 286	INEO	85.32	158 474	18.40
15	CLE CREA – Métropole Est	20	38 921	CITEOS	85.46	142 416	15.04
16	CLE des Portes Nord-Ouest de Rouen	30	28 541	SPIE-DR	81.30	154 915	17.88
		<b>704</b>	<b>464 045</b>		<b>Moyenne :</b>	<b>147 738</b>	<b>15.52</b>

- AUTORISE le Président, à partir de la date d'effet du marché, à engager les dépenses correspondantes, à signer les bons de commande et à régler les factures à intervenir chaque année dans la limite des autorisations de programmes qui seront votées lors des budgets et décisions modificatives à intervenir, à prendre la décisions de reconduire les marchés à la fin de chaque période annuelle jusqu'au terme du marché, si les entreprises donnent satisfaction,
- AUTORISE le Président à signer les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir avec chacune des communes qui adhéreront à ce service facultatif.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



 LE PRÉSIDENT,  
 de la  
 Seine-Maritime  
 Patrick CHAUVET.

